



**Banque de la République d'Haïti**  
**Le Gouverneur**

## **NOTE D'INFORMATION**

Considérant les impacts négatifs que peut avoir la propagation du COVID-19 sur le système financier et l'économie en général, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a mis en place un ensemble de mesures impliquant les institutions financières et visant à atténuer la dégradation des conditions de vie de la population :

- 1) la réduction des taux directeurs de la BRH, ce qui devrait entraîner la baisse des taux d'intérêt sur les prêts;
- 2) la diminution des coefficients de réserves obligatoires en vue de rendre moins coûteuse pour les banques la captation des ressources et l'octroi de crédits;
- 3) la baisse du taux de refinancement de la BRH pour diminuer le coût d'accès à la liquidité;
- 4) l'allègement des conditions de remboursement des prêts de la clientèle pendant une période de trois (3) mois;
- 5) la renonciation par la BRH des frais relatifs aux virements interbancaires (SPIH) en vue de réduire les coûts de transactions pour la clientèle;
- 6) le relèvement des limites de transactions effectuées à travers les services de paiement mobile.

La BRH en profite pour encourager la population à faire usage des autres moyens de paiement comme les cartes de paiement, les virements interbancaires, les transactions en ligne et les services financiers mobiles.

Les différentes mesures prises par la BRH entreront en vigueur à partir du lundi 23 mars 2020.

Port-au-Prince, le 19 mars 2020

Jean Baden Dubois